



A partir de g. : le Conseiller d'Etat d'Argovie Alex Hürzeler, l'ancien Président de l'ASA Kaspar Zimmermann, la nouvelle Présidente de l'ASA Evelyn Reich et le Président de l'ASA démissionnaire Hans Werner Widrig.

Sous le signe du changement

Margareta Annen-Ruf, Comité de l'ASA

L'Assemblée des délégués de l'Association Suisse des Aînés (ASA) du 11 mars 2015, sur le campus de la Haute Ecole spécialisée de la Suisse du Nord Ouest (FHNW) à Brugg-Windisch, était placée sous le signe du changement de présidence.

Hans Werner Widrig, agissant pour la dernière fois dans la fonction de Président de l'ASA, ouvrit l'Assemblée des délégués en saluant les membres, ainsi qu'en particulier les hôtes Vreni Hubmann, Coprésidente de la FARES, Priska Jost, secrétaire du Conseil Suisse des Aînés (CSA) et le Professeur Crispino Bergamaschi, Directeur de la Haute école spécialisée du Nord Ouest de la Suisse (FHNW). Un salut particulier et un remerciement furent adressés à la Aargauische Senioren- und Rentnerverband (ASV - Association argovienne des seniors et retraités) pour l'organisation de l'Assemblée des délégués.

A la place du Président Hans Ulrich Mathys, qui dut renoncer à participer pour des raisons de santé, le Vice-président Ruedi Eichenberger apporta les salutations de l'Association argovienne des seniors et retraités (ASV). Selon Eichenberger, l'ASV se trouve dans une phase de croissance et parmi les thèmes qui préoccupent l'association figurent avant tout les soins de longue durée et la mobilité dans l'âge.

Lors de son exposé, Monsieur Bergamaschi, Directeur de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord Ouest (FHNW), présenta une vue intéressante sur le développement et

l'activité des hautes écoles spécialisées en Suisse depuis leur introduction en 1995. Il mit en évidence en particulier le système de formation duale, comme la formation professionnelle initiale («l'apprentissage»), les écoles de culture générale et la maturité gymnasiale avec les différentes possibilités de formation continue. En ce domaine, la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord Ouest joue un rôle particulier, en offrant 9 domaines spécialisés, allant de l'école d'ingénieur en électronique, de la haute école d'architecture, de la haute école des sciences de la vie jusqu'à la haute école pédagogique et à la haute école d'économie. Parmi les activités figurent des séminaires spécialisés, des congrès, également des projets d'innovation avec des partenaires provenant de la pratique. Comme projet particulier, Bergamaschi évoqua HEVE (Comportements provocateurs d'adultes ayant de lourdes déficiences multiples – Herausfordernde Verhaltensweisen von Erwachsenen mit schweren/mehrfachen Beeinträchtigungen). En ce domaine, il s'agit des conditions favorisant l'apparition d'un comportement provoquant, des

TABLE DES MATIÈRES

SOUS LE SIGNE DU CHANGEMENT	1-2
RÉSOLUTION RELATIVE AUX SOINS DE LONGUE DURÉE	2
AGENDA	2
ASSURANCES DE SOINS? NON MERCI!	3-4
CE QUE PALLIATIVE CARE FOURNIT – UN RAPPORT D'EXPÉRIENCE	4
AAL NEWS	4
IMPRESSUM	4

relations en résultant au sein des institutions ainsi que de leurs conséquences sur ces dernières.

Salve d'applaudissements pour le Président démissionnaire...

Au centre de la partie statutaire figuraient les élections pour le renouvellement complet, respectivement à la suite de démissions, du Comité de l'ASA. Se sont retirés pour des raisons de santé Felicitas Würth – elle demeure cependant au CSA – ainsi que le Vice-président André Reymond. Le Président remercia aussi bien Felicitas Würth pour sa collaboration précieuse et compétente dans différentes commissions spécialisées de l'ASA et André Reymond, Président du Conseil des Aînés de Genève qui a établi la liaison avec la Suisse romande. Pour leur engagement, les deux démissionnaires reçurent, sous des applaudissements, chacun un bon pour des livres.

Après 9 ans au Comité, dont 6 ans comme Président, Hans Werner Widrig a démissionné avec effet à l'AD 2015. Lors de son intervention, il rappela la signification du travail politique de l'ASA. Qu'il s'agisse de formes d'habitat dans la vieillesse, de questions de la politique de santé, de davantage de participation des retraités dans les caisses de pension ou de la conduite automobile, il est nécessaire de se faire entendre. En particulier si la critique est constructive, elle ne demeure pas sans écho, comme le montre par exemple la solution fortement améliorée relative au permis de conduire à partir de 70 ans. Le Président remercia ainsi chacun pour la bonne et fructueuse collaboration et souhaite à l'ASA de continuer à pouvoir agir avec succès. Le Coprésident du CSA, Karl Vögeli, prit congé du Président avec des mots de reconnaissance. Il avait réussi, avec l'aide du noyau dur de longue date du Comité, à restructurer et à développer l'association. Il a toujours dirigé souverainement et avec succès les 2 conférences annuelles des présidents ainsi que les congrès annuels sur un thème actuel, toujours bien fréquentés. Avec son autorité naturelle, la large expérience dans divers organes et au Par-

lement (Conseil national) il a toujours réussi, lors de discussions controversées, à calmer les esprits souvent agités et à aboutir à un consensus. Vögeli rappela également que Hans Werner Wydrig avait réussi à trouver en la personne de Evelyne Reich une cadre expérimentée et reconnue.

Sous une longue salve d'applaudissements des participants, le Directeur Ueli Brügger remit au Président démissionnaire un bon de voyage et une bonne bouteille. De plus il lui souhaita, au nom de l'association, le meilleur pour son futur. En signe de remerciement et de reconnaissance, l'Assemblée nomma Hans Werner Widrig Président d'honneur. Egalement sa fille, Charlotte Widrig Kempf, reçut, sous les applaudissements, un petit présent pour l'établissement des comptes rendus.

... et pour la nouvelle Présidente

A l'unanimité et sous de grands applaudissements, les délégués élirent Evelyne Reich de Schwyz membre du Comité de l'ASA et Présidente de l'Association Suisse des Aînés (ASA) – voir le Bulletin SVS, édition de mars 1/2015.

Furent élus in globo pour la durée de mandat 2015-2017 les membres actuels du Comité ainsi que les deux réviseurs Eugen Fricker et Albert Fehr.

A la place de Willy Glur et de Edwin Schnellmann, se retirant de l'ASA pour des raisons de santé furent proposés et élus, Roland Grunder (Région Aigle) pour succéder à Willy Glur et pour Edwin Schnellmann, Kurt Rüttimann (Gebenstorf).

Dans sa rétrospective historique, le Conseiller d'Etat du canton d'Argovie rappela, entre autres, également l'année dramatique de 1415, lorsque les Confédérés ont conquis le pays d'origine des Habsbourg. Il qualifia le canton d'Argovie de canton de médiation, qui est constitué de régions fortement indépendantes. Son Département de la formation, de la culture et du sport est varié et divers, en particulier dans le domaine de la formation. De plus il plaida pour que chacun demeure en mouvement durant toute la vie et indiqua en conclusion «Lorsque les anciens vont bien, tout va».

Résolution relative aux soins de longue durée

Lors de son Congrès consacré aux soins de longue durée à Baden (AG) du 12 juin 2015, l'Association Suisse des Aînés (ASA) a invité, dans une résolution, le Conseil fédéral et le Parlement à réaliser sans attendre des améliorations pour un financement des soins uniforme et obligatoire au plan suisse. En particulier, l'ASA exige que la loi fédérale sur la réorganisation du financement des soins:

- règle de manière uniforme à l'échelon suisse les compétences pour le financement résiduel des coûts de soins pour les patients dans les domaines stationnaire (établissements médicaux-sociaux) et ambulatoire (Spitex);
- adapte annuellement les contributions de l'assurance maladie obligatoire à l'évolution des coûts;
- renonce à la «répartition arbitraire entre coûts de soins et coûts d'accompagnement» et considère à nouveau le terme «soins» de manière globale et l'indemnise en conséquence;
- ne mette pas en compte des coûts hôteliers, qui sont compris dans les coûts de soins et d'accompagnement ne pouvant pas être facturés et règle l'indemnisation des coûts hôteliers et d'infrastructure de manière uniforme;
- règle dans la LaMal ans ambiguïté, quel canton prend en charge le financement résiduel des soins stationnaires/ambulatoires en dehors du canton de domicile;
- adapte les délais insuffisants pour les soins aigus et de transition aux besoins médicaux des patients après un séjour hospitalier et assouplisse les critères restrictifs des soins de transition.

AGENDA

→ Séance de la fraction ASA au CSA

Jeudi 10 septembre 2015
10h45 Hôtel Ador, Berne

→ Congrès d'automne du CSA

Mardi 15 septembre 2015,
Palais des Congrès Bienne, avec une participation hongroise

Assurances de soins? Non merci!

Hansrudolf Schönenberg, Président de la Commission Santé de l'ASA

Dans la dernière édition du Bulletin ASA (mars 1/2015), nous avons publié une contribution présentant les raisons pour lesquelles l'auteur, Norbert Hochreutener, soutenait l'introduction d'une assurance de soins. Ci-après la réplique, où l'auteur Hansrudolf Schönenberg présente ses objections.

Depuis 20 ans, je suis professionnellement et politiquement, dans différents organes au niveau national, le thème du financement des soins. En tant que Président de la Commission Santé de l'ASA, je m'oppose avec véhémence aux revendications d'introduction d'une assurance de soins, comme le suggère Norbert Hochreutener dans le Bulletin SVS 1/2015.

Je considère avec une grande préoccupation, en partie également avec morosité, la discussion relative à une assurance de soins, continuellement relancée depuis des années. Une fois de plus, ce serait les assureurs, les prestataires de services et les pouvoirs publics qui en profiteraient, mais pas les concernés eux-mêmes. Il y a quelques années, j'ai visité une «institution de soins dirigée par l'assurance de soins en Allemagne» et je n'aimerais en aucun cas le même système et sa mise en oeuvre en Suisse.

Mise en oeuvre de la LaMal dans le domaine du financement des soins

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LaMal) du 18 mars 1994 définit que l'assurance obligatoire des soins (AOS) prend totalement en charge les coûts pour les prestations nécessaires au diagnostic ou au traitement d'une maladie et de ses conséquences.

Les personnes concernées doivent supporter en principe les coûts du logement et de la subsistance dans les établissements médico-sociaux. Cela contrairement aux personnes soignées dans les hôpitaux, où les coûts hôteliers (logement et subsistance) sont pratiquement totalement pris en charge par l'AOS.

Depuis 20 ans, il est sans cesse tenté de remettre en question les coûts encourus pour les soins principalement des personnes âgées, qui ont

besoin de soins et d'accompagnement. La solidarité des cantons et des assureurs avec les patientes et patients pour les soins de longue durée fut certes promise lors de la votation d'alors, en 1994, mais malheureusement jusqu'à maintenant jamais mise en oeuvre.

Réorganisation du financement des soins dès 2011

En 2004, lors de l'établissement d'un nouveau système de financement des soins, le Conseil fédéral a procédé à un large état des lieux et examiné différents modèles et également, entre autres, l'introduction d'une assurance pour les soins. Dans son message du 16 février 2005 sur la réorganisation du financement des soins, le Conseil fédéral a indiqué qu'il ne poursuivait pas l'idée d'une assurance de soins indépendante, après que, lors de la consultation, une majorité s'y soit clairement opposée. Il a dès lors décidé de réformer le financement des soins avec les moyens disponibles de notre système d'assurances sociales, cela signifie avec les prestations de l'assurance maladie, les allocations pour impotents de l'AVS/AI ainsi qu'avec les prestations complémentaires.

Le Parlement a fondamentalement suivi cette proposition et, en 2008, a décidé une réorganisation du financement des soins, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2011.

Actuellement les conséquences de la réorganisation du financement des soins sont examinées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en collaboration avec les assureurs, prestataires de services et cantons par des enquêtes scientifiques sur l'exécution et les conséquences de la loi. A cette occasion, il doit être examiné si la qualité et la rentabilité de l'approvisionnement de base sont garantis et si les objectifs de



Hansrudolf Schönenberg

politique sociale et concurrentielle de la loi peuvent être atteints.

Pas de discrimination du groupe cible des personnes âgées ayant besoin de soins

Avec la réorganisation du financement des soins, le Conseil fédéral et le Parlement ont renoncé dans la LaMal, à mon avis, au principe fondamental de l'égalité de traitement de tous les groupes de population, dans le sens qu'ils ont limité le financement des soins dus à l'âge dans l'AOS.

Touchées par cette révision de la loi sont incontestablement les personnes qui, du fait de leur âge élevé, sont dépendantes de soins réguliers. En tant que délégué du Conseil Suisse des Aînés (CSA) dans le groupe de suivi de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), j'ai tenté de focaliser l'évaluation sur les conséquences pour ce groupe de population directement concerné, indépendamment du fait que ces soins soient fournis à la maison par les proches, soient ambulatoires par les organisations Spitex ou stationnaires dans les EMS.

Nécessité urgente d'une amélioration du financement des soins

Avec une initiative parlementaire du 21.03.2014, la Conseillère aux Etats Christine Egerzsegi-Obrist exigea une amélioration du financement des soins. Comme le texte de l'initiative le montre, le législateur n'a pas

clairement réglé tous les domaines. Mis à part le fait que déjà de nombreux postulats et motions ont été déposés sur le thème de la réorganisation du financement, l'urgence a été entre-temps reconnue par le Conseil fédéral et le Parlement. D'autant plus qu'en ce domaine, l'ASA et le CSA sont devenus actifs. Le GI Financement des soins, dont le CSA est membre, a établi, à l'attention du Conseil fédéral et du Parle-

ment, un document de référence sur le financement des soins, dans lequel les revendications des personnes concernées sont clairement formulées. Ce document de référence est disponible depuis mai sur notre site internet.

Le prochain Congrès de l'ASA du 12 juin 2015 à Baden se penchera également sur le thème actuel «Soins de longue durée».

Ce que Palliative Care fournit – un rapport d'expérience

Hans Rudolf Enggist, Comité de l'ASA

Dans le réseau de Palliative Care sont également des institutions stationnaires pour les personnes incurables, malades et en fin de vie. Elles reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'une prise en charge psychique, adaptés à leurs besoins, avec pour objectif de soulager les douleurs et d'améliorer la qualité de vie. Ce qui est fourni dans de telles «institutions care» [de soins palliatifs] par les médecins et le personnel soignant a fortement impressionné Hans Rudolf Enggist.

Lorsque j'ai entendu, pour la première fois, parler de Palliative Care, j'ai pensé que les personnes en fin de vie étaient amenées pour les deux dernières semaines de leur vie dans de telles institutions, car ne pouvant plus être soignées à la maison. Je me représentais un décès dans un triste environnement.

Pour des raisons familiales je vins en contact avec une de ces institutions spécialisée en soins palliatifs et là, j'ai appris que la réalité est tout autre, dans le sens positif, de ce que j'avais imaginé.

Premièrement j'ai constaté que les médecins et le personnel soignant sont excellentement formés, que ce soit en relation avec les soins pour de grands malades et dans leur relation avec eux. Mais il ne manquait également pas d'attention humaine et d'accompagnement psychologique compréhensif des proches.

Hans Rudolf Enggist



Parmi la formation font partie, entre autres, les aspects principaux ci-après:

- Communication avec les grands malades et les personnes en fin de vie
- Maintien du bien-être pour les malades et mourants
- Adoucissement des souffrances psychiques
- Conséquences du processus légal sur l'environnement social
- Décès et accompagnement dans la mort
- Recherche de sens et accompagnement dans le deuil.

Deuxièmement, l'attitude – humaine et organisationnelle - du personnel dans l'accomplissement de sa tâche difficile m'a impressionné.

A l'exception des soins professionnels, il ne fut pas parlé de la mort prochaine avec le patient et ses proches. Il n'y avait aucune «mine d'enterrement», mais il régnait une atmosphère parfaitement positive.

Cela agit de manière apaisante aussi bien sur l'état d'âme du patient que sur celui de ses proches. La pensée de la mort n'était pas toujours présente, mais repoussée en arrière-plan. Cela est une aide pour mieux supporter la perte prochaine d'une personne proche.

AAL News

AAL Forum 2015 «Aspirations in Active Ageing – Engaging people, services and technology»

Le forum annuel AAL («Active and Assisted Living» - «Vie active et assistée») aura lieu cette année du 22 au 25 septembre 2015 à Gand en Belgique. Cette grande plate-forme européenne pour le développement de produits dans le domaine de la vieillesse active est ouverte à toutes les personnes intéressées par «Active and Assisted Living» (AAL). La manifestation de 4 jours doit inciter au réseautage et à l'échange sur le thème AAL. Sont prévus des ateliers, présentations et tables rondes ainsi qu'une exposition de produits et solutions AAL. Cette année, les ateliers devraient être réalisés avec la participation plus interactive des participants. Le programme détaillé sera mis en ligne en été. Les réservations anticipées peuvent être effectuées déjà maintenant et bénéficient d'un prix particulier. Ne laissez pas échapper cette occasion et faites-vous une image, lors du Forum, des plus récentes technologies dans le domaine de AAL! Davantage d'informations sont sur www.aalforum.eu.

AAL Bureau suisse auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI):
swiss.aal@sbfi.admin.ch
www.sbfi.admin.ch/aal

IMPRESSUM

Rédaction
Margareta Annen-Ruf
tél. 033 251 36 13
Margareta.annen-ruf@bluewin.ch
Production
Lithouse, 3013 Berne

ASA Association Suisse des Aînés
Secrétariat
Ueli Brügger
Grossmorgen 5, 8840 Einsiedeln
079 /434 02 36
info@seniorenfragen.ch
www.seniorenfragen.ch